



Psychoéducatrices ou psychoéducateurs

Remplacement jusqu'au 30 juin 2020- École secondaire Jacques-Rousseau

Nous sommes présentement à la recherche d'une psychoéducatrice ou d'un psychoéducateur pour combler un remplacement de 28 heures par semaine à l'école secondaire Jacques-Rousseau.

Nature du travail

L'emploi de psychoéducatrice ou psychoéducateur comporte plus spécifiquement le dépistage, l'évaluation et l'accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation, la mise en place de conditions favorables au développement de l'autonomie et une intervention sur les attitudes et les comportements qui ont un impact négatif sur les apprentissages et l'insertion sociale de l'élève, et un rôle conseil et de soutien auprès des intervenantes et intervenants scolaires et des parents.

Qualifications requises

- Être membre de l'Ordre des psychoéducateurs du Québec
- Réussite à un test de français écrit

N.B. Pour les remplacements, nous acceptons également les étudiant(e)s à la maîtrise en psychoéducation à titre d'agent(e)s de réadaptation.

Conditions d'emploi

Les conditions d'emploi sont régies par la convention collective du personnel professionnel (CSQ).

Taux horaire : entre 25,25 \$ et 45,22 \$ selon la scolarité et l'expérience

Un travail à la CSMV c'est :



Ouvrer dans une organisation ayant à cœur le bien-être de son personnel



Pouvoir partager et apprendre auprès d'une équipe multidisciplinaire



Avoir accès à de la formation continue à l'interne et à l'externe



Bénéficier des avantages sociaux dès l'obtention d'un poste régulier ou d'un remplacement de 6 mois et plus (fonds de pension, assurances, vacances et banque de congés)

Pour postuler

Veillez nous faire parvenir sans tarder votre curriculum vitae ainsi que votre lettre de motivation, en mentionnant le numéro de concours P-19-20-53 à l'adresse cvprofessionnel@csmv.qc.ca.

La CSMV est engagée dans un programme d'accès à l'égalité en emploi.



[Voir l'offre complète](#)